

Compete-rendu de la réunion du Lundi 25 Juillet 2016
au Conseil Départemental du Lot

Présents :

Mr S. Rigal, président du CD 46

Mr J.J. Raffy, vice président en charge du développement économique et de l'agriculture

Mme F. Lapergue, conseillère départementale, maire de Lentillac du Causse

Mme C. Marlas, Vvce présidente en charge du patrimoine et de l'environnement

Mr G. Liébus, vice président en charge du tourisme et de l'attractivité du territoire

Mme S. Molinié, direction de l'éducation et de la vie locale

Pierre Dufour, Collectif pour l'Avenir du liauzu, présent en tant qu' élu

Véronique Gérard, Collectif pour l'Avenir du Liauzu

Kim Goddard Collectif pour l'Avenir du Liauzu

Delfine Cassan, Collectif pour l'Avenir du Liauzu

Marie Miermont, Collectif pour l'Avenir du Liauzu

Emilie Pinon, Collectif pour l'Avenir du Liauzu

En préambule, les représentants du CAL demandent s'ils peuvent enregistrer l'entretien afin de rendre compte fidèlement aux personnes qui soutiennent le projet de CePTEC des propos échangés.

3 Représentants du CD s'y refusent, la discussion ne sera pas enregistrée.

Un tour de table de présentation est effectué.

Avant d'entrer dans l'objet de la réunion, les membres du CAL font savoir qu'ils souhaitaient obtenir par écrit les arguments qui ont présidé à la décision de rejet de leur projet. Cette demande ayant été rejetée, ils ont accepté de venir écouter et prendre note des raisons de ce refus en évitant de débattre du sujet.

Ils ont néanmoins un certain nombre de questions qui trouveront sans doute leur réponse dans ce que les élus ont à dire. Si tel n'était pas le cas, ils poseront ces questions en fin d'exposé.

Mr Le président Rigal rappelle qu'il a par deux fois reçu les porteurs de projet avant qu'ils ne soient reçus par la commission permanente du 6 Juin dernier.

A l'issue de la présentation, de nombreuses questions ont été posées par les conseillers présents.

Après le départ des porteurs de projets, une discussion s'est engagée qui n'a

pas conduit à se prononcer sur le projet en lui-même mais sur l'orientation à donner au site.

Cette discussion nous a été présentée comme la première que les élus avaient entre eux au sujet du devenir du Liauzu, ils ne sont donc pas en mesure, aujourd'hui de dire ce qui sera mis en place

Il avait bien été décidé antérieurement de ne pas vendre mais aucune réflexion n'avait encore été entamée pour décider d'un projet porté par le conseil départemental.

Le 6 Juin, les élus ont décidé de rendre ce site aux lotois et de se donner jusqu'à l'automne prochain pour approfondir leur réflexion sur le devenir de ce site.

Les arguments essentiels qui ont été présentés par le Conseil départemental tiennent en trois points :

- Conserver l'accès à tous
- Garder la maîtrise départementale sur le site du Liauzu
- Projet jugé par certains élus, incompatible avec les contraintes du PPRI

Sur les deux premiers aspects (accès libre et maîtrise par le CD), il est fait observer que ces deux points n'étaient pas incompatibles avec le dossier présenté.

La question du bail emphytéotique a été vue comme une forme de privatisation et donc contraire à ces deux critères , ce que les représentants du CAL réfutent.

La rédaction du bail et la structuration juridique en SCIC peuvent répondre à ces exigences compréhensibles des élus. Le projet du CePTEC, mené par des citoyens lotois, n'est en rien une forme de privatisation du lieu, mais est au contraire porté par une volonté citoyenne de le réhabiliter pour lui redonner une vocation d'accueil et d'ouverture à tous.

Concernant le troisième argument (contraintes liées au PPRI), les représentants du CAL font savoir qu'ils ont travaillé avec les services techniques du CD, les services du SDISS, la DDT et que le dossier présenté tenait compte des limites réglementaires et des contraintes de sécurité imposées par la configuration du site.

Mr Rigal rappelle qu'à l'issue de la fermeture du centre, un appel à projet a été lancé auquel 4 associations ont répondu.

Ces projets n'ont pas été retenus parce que ces associations attendaient du CD qu'il finance les travaux de remise aux normes.

Un porteur de projet privé n'a pas non plus été retenu car les élus ne voulaient pas vendre le lieu.

Le projet du CePTEC, actuellement constitué en association, n'envisage ni l'achat du lieu, ni le financement de la réhabilitation par le CD.

En conclusion, les représentants du CAL veulent savoir s'ils peuvent être associés à la réflexion qui sera menée par les élus et a minima, être tenus

informés de l'évolution de cette démarche.

Mr Rigal fait savoir que la porte n'est pas fermée mais qu'il est trop tôt pour savoir si les choix des élus seront compatibles avec le projet.

Il se peut qu'il y ait un appel à projet comme il se peut que le CD dispose des compétences en interne. Mr Rigal s'engage à nous tenir informé de la nature du projet avant qu'il soit soumis à la délibération de l'assemblée départementale

Le CAL a constaté qu'une demi-heure avant la présentation du projet **Centre Permanent pour la Transition Ecologique et Citoyenne** (le 6 juin), les élus ont décidé à l'unanimité de déposer deux dossiers de candidature dans le cadre des appels à projets (Européen et Etat)

1) "Projets innovants/structurants pour une sensibilisation à la transition écologique sur le territoire de Midi-Pyrénées" donc de solliciter une aide FEDER de 210,000 €.

2) Contrat de plan Etat-Région "Favoriser les actions de diffusion pour la transition énergétique et écologique vers un développement durable" donc de solliciter une aide FNADT de 126,000 euros.

Le CAL a demandé si les élus ont vu un lien entre le but du projet du Liauzu et les appels d'offres et si le CD a considéré une possible intégration du CePTEC dans leur projet. La réponse est négative. La nature de ces dossiers n'a pas été précisée mais M Rigal a assuré que l'argent du FEDER et du FNADT sera dépensé pour des projets déjà prévus dans le dossier de candidature (donc pas sur le Liauzu).

Le positionnement des élus.

M.Rigal - a répété plusieurs fois que ce n'est pas le projet CePTEC qui a été rejeté mais que l'ensemble des élus a choisi de se donner le temps de réfléchir à l'orientation du Liauzu. *(Ceci dit il n'y a eu aucune intention de consulter le collectif CePTEC dans l'élaboration d'un nouveau projet pour le lieu, malgré l'intérêt et la richesse du projet).*

M.Raffy - très admiratif de l'esprit d'ouverture de M le Président qui a su donné l'opportunité au CAL de présenter son projet, ce qui n'est pas fait habituellement.

Mme Lapergue n'a pas pris la parole.

Mme Marlas – a été très claire sur le point qu'"un bail emphytéotique est un bail emphytéotique" et qu'il revient à céder les lieux à une personne privée. Elle souhaite que le CD puisse garder la main sur le lieu pour s'assurer qu'il reste accessible aux Lotois (le collectif CAL ne peut représenter à lui seul tous les Lotois), mais assurer l'accès 'à tous' peut ne pas être possible. D'autre part elle a aussi constaté que "le parc est le département" et qu'ils travaillent déjà ensemble (en réponse à une proposition d'Emilie d'un travail partagé avec tous les acteurs incluant les citoyens). Mme Marlas a évoqué 'un pôle de pleine nature'.

M. Liébous - avec tout son expérience des projets tombés à l'eau, avec les contraintes très fortes liées au PPRI, nous a conseillé de chercher un autre lieu pour notre projet.

Mme Moliné - a pris la parole pour faire le point sur la procédure de prise de décision au CD